



Illkirch
Graffenstaden



Aide à l'achat d'un système d'alarme anti-intrusion

La Ville vous accompagne pour équiper
votre logement d'une alarme anti-intrusion
avec une subvention de 150 €.



illkirch.eu

En parallèle de l'augmentation des effectifs et des moyens de la Police municipale mais également du déploiement de la vidéoprotection, la Ville propose aux particuliers une subvention de 150 € pour l'achat d'un système d'alarme anti-intrusion.



Conditions d'obtention :

- Résider à Illkirch-Graffenstaden
- Avoir acheté son système d'alarme après le 19 juin 2024
- Ne pas avoir effectué d'autre demande pour un même bien immobilier
- Dépenses engagées d'un montant minimum de 150€ TTC
- Ne sont pas éligibles les propriétaires institutionnels, les SCI et les propriétaires publics
- Ne sont pas compris la location ou l'abonnement à un système de télésurveillance ainsi que les dépenses de gardiennage

Les pièces à transmettre :

- Ce formulaire complété et signé
- Une facture nominative d'achat acquittée de moins de 6 mois
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un RIB



Ces documents doivent être transmis par voie postale à :

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden - 181 route de Lyon
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Ou par mail à l'adresse suivante : contact@illkirch.eu

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone : Courriel :

Date : Signature :

En retournant ce coupon, j'atteste sur l'honneur que les informations reportées sur ce formulaire sont exactes et j'accepte que les informations communiquées soient utilisées pour permettre de me contacter dans le cadre d'une aide à l'achat d'une alarme anti-intrusion.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden collecte ces informations, qui seront conservées pour une durée de 10 ans, pour la gestion, le suivi administratif et financier de votre demande.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page « données personnelles » du site illkirch.eu.

